

65010 - Soutien à la pratique sportive

Proposition d'attribution d'aides à la licence sportive, à une manifestation sportive et à la pratique sportive compétitive amateur.

Proposition d'attribution d'aides pour 2018 au Comités Départementaux de l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre Alsace (UGSEL Alsace) et du Service Départemental de l'Union Nationale du Sport Scolaire du Bas Rhin (SDUNSS67) et proposition d'approbation des termes du projet d'avenant à conclure avec l'UGSEL Alsace ainsi que des conventions financières à conclure avec l'UGSEL Alsace et le SDUNSS 67

Rapport n° CP/2018/217

Service gestionnaire :

J530 - Service des sports

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer :

- aux associations sportives et aux comités sportifs des aides à la licence sportive ;
- une subvention à l'organisation d'une manifestation sportive ;
- une aide aux résultats et aux déplacements aux associations sportives ayant engagé une de leurs équipes ou des athlètes en championnats de France handisport ou de sport adapté.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider d'attribuer :

- des subventions pour l'année 2018 à l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre Alsace (UGSEL Alsace) et au Service Départemental de l'Union Nationale du Sport Scolaire du Bas Rhin (SDUNSS67) dans le cadre des conventions d'objectifs en vigueur;
- d'approuver les termes des projets d'un avenant à conclure avec l'UGSEL Alsace ainsi que des conventions financières à conclure avec ces comités départementaux.

1. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'AIDES A LA LICENCE SPORTIVE

Le Département attribue aux associations sportives et aux comités départementaux, pour la saison sportive éculée 2016/2017, une aide au fonctionnement selon les modalités suivantes et conformément à la décision rendue par l'Assemblée Plénière le 24 Avril 2015 (Délibération CD/2015/57) :

- un seuil minimal d'attribution de subvention à 100 € ;
- le montant de l'aide à la licence jeune de moins de 18 ans à 5 € ;

- une base forfaitaire attribuée aux comités départementaux de 400 € et une part variable et progressive selon le nombre de licenciés avec les montants suivants :

- 0,43 € pour moins de 500 licenciés ;
- 0,48 € de 500 à 5 000 licenciés ;
- 0,53 € pour plus de 5 000 licenciés.

Conformément à la décision rendue par l'Assemblée Plénière le 11 décembre 2017 (Délibération CD/2017/106), les associations affiliées aux fédérations handisport et du sport adapté, bénéficient d'un forfait de 100 €, lorsqu'elles ont moins de 20 licenciés de moins de 18 ans.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions pour un montant de 92 869 € aux associations sportives et comités départementaux figurant dans le tableau joint en annexe.

2. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU MASTERS DE PETANQUE

Lors de sa séance du 05 février 2016, l'Assemblée Plénière a décidé de soutenir l'organisation de manifestations ou d'animations sportives (CD/2016/27):

- s'adressant au plus grand nombre ;
- œuvrant en direction des publics et des politiques prioritaires du Département ;
- entrant dans le champ des sports de nature ;
- concourant à l'animation d'un territoire et des sites d'intérêt départemental ;
- œuvrant volontairement dans une démarche de développement durable (Agenda 21, démarche éco-citoyenneté, etc..).

Le Comité Départemental de Pétanque et Jeu Provençal du Bas-Rhin organisera l'une des étapes des « Masters de Pétanque 2018 », du 17 au 19 juillet 2018 dans le complexe sportif du Lixenbuhl à ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN.

Cette manifestation, organisée sous l'égide de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal, regroupe chaque année, pendant la saison estivale les meilleurs joueurs du monde. En effet, chaque étape représente une compétition se déroulant sur deux ou trois jours avec sept équipes de l'élite mondiale et une équipe locale.

Cette année encore, les Masters de Pétanque c'est également :

- une moyenne de 2 500 spectateurs par étape ;
- un impact et des retombées sur l'économie locale (hôtellerie, restauration, commerces ...) ;
- une présence médiatique : diffusion sur *L'Equipe 21*, presse locale....

L'étape bas-rhinoise des Masters est organisée en trois temps :

- la première journée (17 juillet) est consacrée à un « tournoi réservé à l'Eurométropole » sur la base de 48 équipes, 3 parties minutées et 1 partie de qualification pour les Masters ;
- la deuxième journée (19 juillet) sera réservée aux « *Masters jeunes* ». Ce tournoi a pour objectif de faire connaître la pétanque aux nouvelles générations et de créer une animation la veille des Masters de Pétanque. Il s'agit d'une compétition ouverte à tous les jeunes âgés de 8 à 15 ans, licenciés ou non. En parallèle de cette compétition sera organisée une initiation à la pétanque pour les personnes en situation de handicap ainsi qu'une démonstration de pétanque handicap avec l'appui de la Ligue et du Comité Départemental. En marge de cette démonstration, une sélection locale composée de 4 équipes sera retenue ;

- le troisième jour (19 juillet), auront lieu les quarts de finales, demies finales et finales des Masters Jeunes et Masters de Pétanque.

Pour l'organisation de cette quatrième étape des Masters de Pétanque, le Comité Départemental sollicite une aide à hauteur de 5 000 €, soit 4,42 % du budget prévisionnel estimé à 113 300 €.

Le Département soutient cette manifestation depuis quelques années, essentiellement parce qu'il s'agit d'une journée dédiée aux personnes en situation de handicap ainsi qu'aux jeunes, à hauteur de 3 000 €. En 2017, cette manifestation s'était déroulée à WISSEMBOURG.

Conformément à ces critères, la Commission territoriale EMS a émis un accord de principe le 14 mai 2018, et un avis favorable, le 21 juin 2018, à la demande de subvention du Comité Départemental de Pétanque et Jeu Provençal du Bas-Rhin en proposant d'attribuer une subvention de 3 000 € pour les Masters de pétanque qui se dérouleront du 17 au 19 juillet 2018 à ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN.

3. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'AIDES AUX ASSOCIATIONS ENGAGEES DANS LES CHAMPIONNATS DE FRANCE HANDISPORT ET SPORT ADAPTE : RESULTATS ET DEPLACEMENTS

Le Département attribue aux associations sportives affiliées aux comités handisport et de sport adapté une subvention de 0,10€/km, en fonction des résultats sportifs pour la saison 2017/2018 (sports individuels) et des déplacements (sports collectifs) conformément à la décision rendue par l'Assemblée Plénière le 8 décembre 2016 (Délibération CD/2016/155).

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions pour un montant de 2 024 € aux associations sportives figurant dans le tableau joint en annexe.

4. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'AIDES DEPARTEMENTALES A L'UNION GENERALE SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE ALSACE (UGSEL ALSACE) ET AU SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE DU BAS RHIN (SDUNSS67) DANS LE CADRE DES CONVENTIONS

Lors du vote du budget 2017, les crédits affectés à la reconduction des conventions d'objectifs pluriannuelles avec les comités départementaux, pour une durée de 3 ans, ont été adoptés (Délibération CD/2016/155). Le Département a ainsi conclu en 2017 des conventions pluriannuelles pour la période 2017/2019 avec l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre Alsace (UGSEL Alsace) et le Service Départemental de l'Union Nationale du Sport Scolaire du Bas-Rhin (SDUNSS67) qui l'ont sollicité et ont présenté un projet en phase avec les orientations politiques.

Conformément aux termes des conventions, chaque comité s'engage à fournir annuellement un compte-rendu financier, qualitatif et quantitatif de la mise en œuvre de son programme d'actions.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats et sur l'impact du programme d'actions au regard de l'intérêt général.

Les conventions d'objectifs ont été conclues au vu du bilan des actions réalisées, lors de l'année scolaire 2016/2017, par l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre Alsace (UGSEL Alsace) et le Service Départemental de l'Union Nationale du Sport Scolaire du Bas-Rhin (SDUNSS67).

- **L'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre Alsace**

L'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre Alsace a organisé dans le cadre de manifestations exceptionnelles à STRASBOURG, place du Quartier Blanc sur le parvis de l'Hôtel du Département, les finales nationales du Challenge de Basket FFBB UGSEL UNSS les 14 et 15 juin 2018, ainsi qu'une compétition locale et un open central basket 3X3 le 17 Juin en lien avec le comité 67 de Basket.

L'UGSEL Alsace a sollicité une aide complémentaire de 1 500 € pour l'organisation de cette manifestation et de ses animations. Dans la mesure où l'organisation de manifestations est l'une des actions inscrites dans la convention d'objectif 2017/2019, la commission thématique réunie le 28 juin 2018 propose de majorer de 500 € le montant de l'aide globale conventionnée. Il vous est proposé de décider d'approuver l'avenant correspondant à cette proposition. Le montant globalisé sur la période 2017/2019 (8 640 €) serait ainsi augmenté de 500 € soit un nouveau total de 9 140 €.

Cette augmentation sera répercutée sur la convention financière 2018 qui passera ainsi de 2 880 € à 3 380 €.

La Commission thématique Enfance, Famille et Education a émis, le 28 juin 2018 un avis favorable au projet d'attribution d'une aide départementale en 2018 à hauteur de 3 380 € en faveur de l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre Alsace, tel que présenté dans l'annexe au présent rapport.

- **Le Service Départemental de l'Union Nationale du Sport Scolaire du Bas-Rhin**

Le Service Départemental de l'Union Nationale du Sport Scolaire du Bas-Rhin a pu mener, au cours de l'année scolaire 2016/2017, les différentes actions qui avaient été définies dans le cadre de la convention d'objectifs.

Il est proposé de décider de maintenir le montant de l'aide financière attribuée en 2017 soit 9 600 € au Service Départemental de l'UNSS 67, d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure avec ce comité départemental concernant la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 et de décider que cette subvention de 9 600 € pour l'année 2018 sera versée selon les modalités suivantes :

- un premier versement correspondant à 60 % de la subvention, puis le solde après transmission des comptes de résultats et du bilan d'activités de la saison 2017/2018 à l'issue d'une évaluation annuelle.

La Commission thématique Enfance, Famille et Education a émis, le 28 juin 2018 un avis favorable au projet d'attribution d'une aide départementale en 2018 à hauteur de 9 600 € en faveur de l'Union Nationale du Sport Scolaire du Bas-Rhin tel que présenté dans l'annexe au présent rapport.

Les montants des subventions qu'il est proposé de décider d'attribuer à ces comités départementaux sont récapitulés sur le tableau joint en annexe.

| Code de l'enveloppe budgétaire | Imputation M 52 | Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports) | Crédits disponibles (non engagés) | Crédits proposés |
|--------------------------------|-----------------|--|-----------------------------------|------------------|
| 15261 | 65-6574-32 | 290 000,00 € | 290 000,00 € | 92 869,00 € |
| 21129 | 65-6574-32 | 50 000,00 € | 29 000,00 € | 3 000,00 € |
| 15274 | 65-6574-28 | 68 000,00 € | 55 796,55 € | 12 980,00 € |
| 40465 | 65-6574-32 | 30 000,00 € | 30 000,00 € | 2 024,00 € |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 110 873 €, selon la répartition suivante :

- 92 869,00 € au titre de l'aide à la licence sportive pour l'année écoulée 2016/2017 aux bénéficiaires figurant dans le tableau joint à la présente délibération ;*
- 3 000,00 € au Comité Départemental de Pétanque ;*
- 2 024,00 € au titre de l'aide aux Championnats de France (résultats et déplacements) aux bénéficiaires figurant dans le tableau joint à la présente délibération ;*
- 3 380,00 € à l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre Alsace au titre de son programme d'actions et de l'organisation des finales nationales du challenge de Basket FFBB UGSEL UNSS pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 versée en une seule fois au retour de la convention signée ;*
- 9 600,00 € au Service Départemental de l'Union Nationale du Sport Scolaire 67 au titre de son programme d'actions pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, versées selon les modalités suivantes : une avance lors de la notification de la convention financière dans la limite de 60% du montant prévisionnel de la contribution, et le solde au vu des justificatifs et des évaluations des actions prévues.*

La Commission Permanente approuve par ailleurs les termes des projets d'un avenant à conclure avec l'U.G.S.EL. Alsace ainsi que des conventions financières à conclure pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 entre :

- l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre Alsace ;*
- le Service Départemental de l'Union Nationale du Sport Scolaire 67*

et autorise son président à signer cet avenant et ces conventions, dont les projets sont joints à la présente délibération.

Strasbourg, le 29/06/18

Le Président,



Frédéric BIERRY